

QUELQUES CHIFFRES DE 2014

LA BIOTHÈQUE CIC 1042

6 881 patients inclus

Nombre total d'échantillons : 127 004

Nature des ressources biologiques : sang, plasma,
sérum, buffy-coat, ADN, cellules, urines, cheveux

LA TUMOROHÈQUE

9 174 patients inclus

16 798 échantillons

Nature des ressources biologiques : échantillons de
tumeur et de tissu sain appariés, biopsies

150 unités de sang placentaire non conformes pour le
soin (allogreffe)

CONTACT :

Responsable fonctionnel adjoint
Michèle Grosdenier
téléphone : 05 49 44 31 74
mail : m.grosdenier.bruneau@chu-poitiers.fr

ADRESSE :

Centre de ressources biologiques
Entrée 5, cour Est Jean-Bernard
2 rue de la Milétrie
CS 90577 - 86021 Poitiers Cedex

CRB

CENTRE DE RESSOURCES BIOLOGIQUES

*Votre partenaire pour une gestion optimale
de vos échantillons biologiques*

*L'assurance d'un label qualité
pour la préparation et la conservation
de vos collections biologiques*



Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE POITIERS

Qui sommes-nous ?

Le centre de ressources biologiques (CRB) est un service du CHU Poitiers. Il réalise des activités de réception, de conservation et de mise à disposition des ressources biologiques, en particulier à des fins de recherche. Il se charge également de conservation du patrimoine génétique, d'éducation ou de valorisation économique. Le CRB rassemble les collections de la biothèque du centre d'investigation clinique - CIC 1402, de la tumorothèque du service d'anatomie et cytologie pathologiques et de la banque de sang placentaire du laboratoire de thérapie cellulaire. Le CRB du CHU de Poitiers est certifié selon le référentiel Afnor NF S 96-900 depuis 2014.

Il assure ainsi un gage de qualité et fiabilité des ressources biologiques à ses partenaires.

Nos partenaires

- Les volontaires
- Les préleveurs
- Les responsables de collections
- Les chercheurs académiques et industriels
- Les réseaux CRB (régional, inter-régional, nationaux et européens)
- Les institutions (direction de la recherche du CHU de Poitiers, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Santé, INSERM, etc.)

Nos missions

- Constituer et conserver des collections de ressources biologiques
- Aider les investigateurs à réaliser leur projet et à constituer une collection de ressources biologiques
- Préparer les échantillons en fonction des prestations demandées
- Assurer un label de qualité en termes de technique et de conservation
- Participer à des réseaux nationaux et internationaux
- Permettre un accès aisé et lisible au catalogue et aux données cliniques associées
- Mettre à disposition des échantillons biologiques avec l'accord de l'investigateur national et international

Nos projets

- Des études académiques nationales et internationales avec une constitution de collection de ressources biologiques et/ou transfert des échantillons vers un autre centre ou un laboratoire extérieur
- Des études biomédicales interventionnelles avec collection d'échantillons biologiques
- Des programmes de recherche avec collections de ressources biologiques

Le centre de ressources biologiques travaille actuellement sur des projets de biocollections «nues» (hématologie, neurosciences, endocrinologie) et de biocollections incluse dans la recherche biomédicale.

Nos prestations

- Aliquotage de produits biologiques (sang total, urine, liquide céphalo-rachidien, fluides, tissus...)
- Préparation de sérum, plasma, buffy-coat
- Coupes à congélation tissulaires
- Extraction d'ADN
- Conservation à différentes températures dans des pièces à température contrôlée et surveillée
- Congélation à -20°C, -80°C et -196°C (azote liquide)
- Mise à disposition
- Envois nationaux et internationaux

Notre tarification

Trois taux sont appliqués selon l'organisme promoteur :

20% BHN pour les demandeurs du CHU
30% BHN pour les appels d'offre ou les demandeurs d'autres institutions académiques
100% BHN pour les partenaires industriels
BHN : biologie hors nomenclature

Comment ça marche ?

- 1 - L'investigateur du projet transmet le protocole de l'étude et le manuel de laboratoire au CRB
- 2 - Le comité scientifique du CRB étudie la faisabilité et estime le coût de la demande
- 3 - Lorsque la demande et le coût sont validés, une convention est établie entre le responsable de l'étude et la direction de la recherche
- 4 - L'étude est mise en place avec la participation du CRB

